

- Ordre du jour :**
- **Prix des terrains à bâtir**
 - **Loyer du logement de Mme BATTEUX**
 - **Remboursement assurance**
 - **Bien sans maître**
 - **Droit des sols**
 - **Questions diverses**

Présents : P. BARTELS, L. JACQUEMARD, G. SCHMIT, C. FENAUX, F. FERRAZ, P. BEAUMONT, F. FOSTIER, N. DECHAPPE, C. LEGRAND, B. WIART

Excusé : P. EDUIN

Secrétaire : C. FENAUX

PRIX DES TERRAINS À BÂTIR :

Le Conseil Municipal décide de baisser le prix du lot n° 3 d'une surface de 951 m² à 63 000 € au lieu de 68 000 €.

12 parcelles sont encore disponibles.

LOYER DU LOGEMENT DE MME BATTEUX :

La commune ayant récupéré le garage de Mme BATTEUX une renégociation de son loyer doit être faite. Le Conseil Municipal décide de baisser son loyer de 35 € à compter du 1^{er} juillet 2015.

REMBOURSEMENT ASSURANCE :

Suite au vol du tracteur tondeuse survenu le 15 avril 2015, le Conseil Municipal accepte le chèque de remboursement de l'assurance d'un montant de 15 141,20 €.

BIEN SANS MAÎTRE :

La commune décide d'effectuer une requête auprès du Tribunal de Grande Instance afin de récupérer la maison incendiée située rue de Guignicourt. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires et à transmettre la requête au Tribunal de Grande Instance de Laon.

DROIT DES SOLS :

A compter du 1^{er} juillet 2015, l'instruction des autorisations d'urbanisme sera effectuée par la Communauté de Commune de la Champagne Picarde qui a créé un service « droit des sols » afin d'instruire les demandes d'urbanismes. Ce nouveau service est financé par les communes titulaires d'un PLU ou d'un POS, pour notre municipalité, cela représente un coût annuel de 1 431 €. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du service ADS avec la Communauté de Communes de la Champagne Picarde.

QUESTIONS DIVERSES

↳ Un riverain a demandé à la commune de couper les herbes hautes sur les terrains du lotissement communal non vendus.

↳ Convention entre la Voirie Départementale et la commune pour l'Aménagement de la Traverse.